



CAHIER DES CHARGES
MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
**PRESTATION DE MENAGE ET DE NETTOYAGE DES VITRES
DES BATIMENTS COMMUNAUX**
Du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2017

Etabli en application du code des marchés publics
Décret n° 2004-15 du 15 janvier 2004
Décret n° 2004-1298 du 26 novembre 2004

ARTICLE 1 : ADMINISTRATION CONTRACTANTE

Mairie de Trégunc, Place des Anciens Combattants, CS40100, 29910 TREGUNC.
Tel : 02 98 50 95 95 - Fax : 02 98 50 95 96

ARTICLE 2 : QUALITE DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHE

Monsieur BELLEC Olivier, Maire.

ARTICLE 3 : PROCEDURE DE PASSATION

Le marché est passé selon la procédure adaptée définie à l'article 28 du Code des Marchés Publics. Il s'agit d'un marché à bons de commande défini à l'article 77 du Code des Marchés Publics, sans minimum ni maximum.

ARTICLE 4 : OBJET DU MARCHE

L'objet du marché est le nettoyage des vitres des bâtiments communaux et le ménage de l'accueil de loisirs et de la halle de sport. Le marché est divisé en deux lots désignés ci-après :

Lot n°1 : nettoyage des vitres,

Lot n°2 : ménage de l'accueil de loisirs et de la halle de sport.

Le dossier de candidature devra préciser les moyens humains et techniques mis à disposition pour assurer la bonne exécution des prestations.

Les candidats peuvent présenter une offre pour un seul lot ou pour plusieurs lots. Un candidat ne peut pas présenter plusieurs offres pour un même lot.

Les descriptif des lots est le suivant :

Lot n°1 : nettoyage des vitres.

Voir également en annexe le periodicit et le bordereau des prix.

Nature et Fréquence des Interventions

Secteurs	Fréquence	Période d'intervention
1. Mairie		
Ouvrants, sas intérieur & Essuyage des entourages Velux accessibles et ouvrant de l'intérieur	2 x an	fin avril et fin juillet
2. Ecole Primaire M.Bourhis		
Vitres accessibles sans l'intervention d'une nacelle & Essuyage des entourages	1 x an	Vacances de février
Toutes vitres avec (ou sans) l'intervention d'une nacelle Faces intérieures et extérieures & Essuyage des entourages Verrière face interne et externe & Essuyage des entourages	1 x an	Fin août
3. Ecole Maternelle M.Bourhis		
Vitrerie sur les deux faces & Essuyage des entourages	1 x an	Vacances de février
Vitrerie sur les deux faces, vitres intérieures & Essuyage des entourages. Verrière extérieure & Essuyage des entourages	1 x an	Fin août
4. Ecole de Musique		
Vitrerie sur les deux faces & Essuyage des entourages	1 x an	septembre
5. Maison de l'Enfance		
Vitrerie sur les deux faces & Essuyage des entourages	2 x an	mi juin et début décembre
6. Relais Assistantes Maternelles		
Vitrerie sur les deux faces & Essuyage des entourages	2 x an	mi juin et début décembre
7. Restaurant Scolaire		
Vitres, patio intérieur & Essuyage des entourages	1 x an	Fin août
8. Club-House		
13 ensembles vitrés, local vitré intérieur & Essuyage des entourages	1 x an	fin juin
9. Bibliothèque		
8 ensembles vitrés, Verrière entrée principale & Essuyage des entourages	2 x an	fin avril et septembre
10. Atelier d'Arts Plastiques		
Vitrerie sur les deux faces en façade côté côté cour & Essuyage des entourages.	1 x an	septembre
11. Services Techniques		
Vitrerie sur les deux faces, 1 ensemble intérieure & Essuyage des entourages	2 x an	fin avril et septembre
12. Sterenn		
Vitres, 9 hublots & Essuyage des entourages	5 x an	15 janvier, fin avril, 15 juin, fin juillet et début novembre
13. Ecole R.Daniel et Accueil Péri scolaire		
Vitrerie sur les deux faces & Essuyage des entourages	2 x an	vacances de février et mi-août
14. Maison du Littoral		
Vitres verticales & Essuyage des entourages Verrière en toiture	2 x an	fin avril et fin juillet
15. Maison de la Mer		
Vitrerie sur les deux faces & Essuyage des entourages	1 x an	fin avril

16. Kersidan		
Vitrerie sur les deux faces & Essuyage des entourages	2 x an	fin avril et fin juillet
17. Office du Tourisme & Salle Communale		
Vitrerie sur les deux faces & Essuyage des entourages	5 x an	15 janvier, fin avril, 15 juin, fin juillet et début novembre
Dépoussiérage des poutres et rebords en descente du toit	2 x an	janvier et juin
18. Alsh		
Vitrerie sur les deux faces & Essuyage des entourages	2 x an	janvier et juin
19. Hall des sports		
Vitrerie sur les deux faces & Essuyage des entourages	2 x an	janvier et juin

Lot n°2, voir également en annexe le plan des deux bâtiments, le descriptif est le suivant :

Accueil de loisirs

Le bâtiment de l'accueil de loisirs est un bâtiment neuf ouvert au public depuis juillet 2013. Il est situé rue de la Gare.

Sa surface approximative intérieure est de 650 m², répartie en plusieurs dortoirs, espaces de jeux et de vie différenciés selon les âges, sanitaires, locaux administratifs et techniques. Pour information, des espaces extérieurs sont accessibles depuis le bâtiment (préau, cour et jardin). Un plan est joint en annexe.

Cet accueil de loisirs est occupé de la façon suivante :

- de 7h à 8h45, de 16h30 à 19h les mardis et vendredis (accueil périscolaire)
- de 7h à 8h45, de 14h30 à 19h les lundis et jeudis (accueil périscolaire)
- de 7h à 19h le mercredi (accueil périscolaire + accueil de loisirs sans hébergement)
- de 7H30 à 19H00 en continu pendant les vacances scolaires (accueil de loisirs sans hébergement).

Le protocole de nettoyage pour ce bâtiment est le suivant :

	Matériel	Produit	Fréquence
Sols	Aspirateur et Lavage	nettoyant désinfectant	1 x jour
Murs	Lingettes	Détergent	1 x mois
Meubles et tables	Lingettes	Détergent	1 x jour
Tapis	Aspirateur		1 x jour
Vitres sur Porte d'entrée et Cour	Lavette, raclette	Détergent	1 x semaine
Poubelle	A vider et remplacer le sac (noir et recyclage)		1 x jour
Poubelles Extérieures	A vider et remplacer le sac		2 x semaine
Sanitaires			1 x jour
- lavabos	Lingette	Détergent	
- wc	Lingette	Désinfectant	

- murs - miroirs	Lingette Lingette	Nettoyant Pdt vitre	
Distributeurs savon et papier	A vérifier		1 x jour
Portes & poignées	Lingette	Désinfectant	1 x jour

Halle des sports

La halle des sports est située rue Jacques Prévert. Elle comporte une partie ancienne d'une surface approximative de 1 350 m2 construite dans les années 80. Cette partie comporte une grande salle de sports, des vestiaires, des locaux de rangements et des espaces techniques. Elle a été en partie rénovée en 2012 - 2013.

Une extension de 750 m2 a été réalisée en 2012 et ouverte au public en 2013. Elle comporte une salle de sports de combat (occupée en grande partie par des tatamis), des vestiaires, un bureau, des espaces de rangement et des locaux techniques.

Le plan du bâtiment est joint en annexe (A l'arrière du bâtiment, visible sur le plan, se trouve l'espace jeune dont l'entretien n'est pas compris dans la présente consultation).

La halle des sports est utilisée par les écoles, les associations et sert fréquemment pour l'organisation de compétitions sportives. L'occupation de la salle de sport est importante. Le planning d'occupation 2015-2016 est joint en annexe. L'entretien des locaux devra se faire en dehors de ces créneaux d'occupation. L'entretien de la salle de sport principale et celui de la salle de combat peuvent être réalisés à des moments différents. Les plages horaires réservées à l'entretien du bâtiment pourront être modifiées en septembre de chaque année en fonction des nouveaux plannings d'occupation de l'année scolaire.

	Matériel	Produit	Fréquence
Sols	Aspirateur et Lavage	Détergent	3 x semaine
Sols de douche	Brossage	Détergent	1 x semaine
Tapis Dojo	Aspirateur		1 x semaine
	Rasant humide	Détergent neutre désinfectant	1 x semaine
	Autolaveuse	Détergent neutre désinfectant	1 x mois
Murs	Lingettes	Détergent	1 x mois
Meubles et tables	Lingettes	Détergent	1 x semaine
Tapis Entrée	Aspirateur		3 x semaine
Vitres sur Porte d'entrée et Cour	Lavette, raclette	Détergent	1 x semaine
Poubelle	A vider et remplacer le sac (noir et recyclage)		3 x semaine
Sanitaires - lavabos - wc - murs - miroirs	Lingette Lingette Lingette Lingette	Détergent Désinfectant Nettoyant Pdt vitre	3 x semaine
Distributeurs savon et	A vérifier		1 x jour

papier			
Portes & poignées	Lingette	Désinfectant	1 x semaine
Placards Dojo	Lingette sur lamelles de porte		1 x semaine
Sol de la Halle	Autolaveuse	Détergent neutre	1 x semaine
	Balais ciseaux		1 x semaine

ARTICLE 5 : MODALITES D'EXECUTION PARTICULIERES/DELAIS

Le temps de réalisation du nettoyage et de l'organisation de celui-ci devra être stipulé par le candidat dans l'acte d'engagement.

Les périodes d'intervention devront être respectées.

Les produits d'entretien seront fournis par le titulaire de chaque lot et seront des produits ecolabel.

Les consommables : papier toilette, savon liquide, ... seront fournis par la commune.

Pour une offre la plus adaptée possible, il vous est possible de vous rendre sur site et de visiter les bâtiments. Vous prendrez soin, au préalable, de convenir d'un rendez-vous avec Monsieur Guy COTTEN, responsable de l'entretien des bâtiments au 02.98.50.95.91.

ARTICLE 6 : DUREE DU MARCHE

Le marché est conclu pour une période de un an allant du 1er octobre 2015 au 30 septembre 2017 renouvelable une fois par tacite reconduction.

Le marché est résiliable de part et d'autre, sous préavis de deux mois, par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de dysfonctionnement ou de non-respect du Cahier des Charges, la résiliation de la convention pourra intervenir par lettre recommandée avec accusé de réception dans le mois suivant le dysfonctionnement constaté.

ARTICLE 7 : DELAI ET REGLEMENT

Les demandes de paiement devront parvenir en deux exemplaires à l'adresse suivante :

Mairie de Trégunc
CS 40100
29910 TRÉGUNC

Les sommes dues au titulaire seront payées dans un délai global de **30 jours** à compter de la date de réception des factures.

Le taux des intérêts moratoires en cas de retard de paiement sera celui en vigueur à la date à laquelle les intérêts auront commencé à courir.

ARTICLE 8 : CRITERES D'ATTRIBUTION

Pour les lots n°1 et 2, l'offre sera appréciée en fonction :

- **de la valeur technique : 30%.** La valeur technique sera appréciée en fonction du temps de réalisation et d'organisation du ménage (30%).
- **du prix : 70%** (Les modalités de calcul pour le critère prix sont les suivantes : l'entreprise la moins-disante (entreprise A) obtient la note maximale de 70 points. La note des autres entreprises est calculée comme suit : $((\text{prix entreprise A} / \text{prix entreprise B}) \times 70)$)

ARTICLE 9 : EXAMEN DES OFFRES ET NEGOCIATION

Conformément à l'article 35 du Code des Marchés Publics, à la suite de cet examen la P.R.M. du marché pourra éventuellement engager des négociations techniques ou économiques avec les 3 candidats arrivés en tête. Les négociations seront réalisées par courrier, fax, mail ou audition, de manière identique pour chacun des trois candidats.

Les candidats sont avertis que la phase de négociation n'est qu'éventuelle et que la personne publique attend d'eux leur meilleure proposition dès la remise des offres.

Lors de l'examen des offres, la PRM se réservera la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous-détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'elle estimera nécessaires.

Les offres seront valables 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée au vendredi 3 juillet 2015 à 12h00.

L'analyse des offres sera réalisée à partir du 17 août 2015.

ARTICLE 10 : TARIFS

Modalités d'application de la Taxe à la Valeur Ajoutée

Tous les montants figurant dans le présent marché, sont exprimés hors TVA.

Les pénalités de retard sont considérées comme des indemnités ayant pour objet de réparer un préjudice subi par le maître de l'ouvrage du fait du retard pris par le titulaire dans l'exécution de ses obligations contractuelles, elles sont donc situées hors du champ de l'application de la TVA.

Les montants des acomptes et du solde sont calculés en appliquant les taux de TVA en vigueur à la date du fait générateur de la TVA.

ARTICLE 11 : MODALITE DE REPONSES ET DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

Les candidats doivent impérativement transmettre leur offre sous pli cacheté.

Les plis sont soit :

- déposés contre récépissé à la **Mairie de Trégunc, CS 40100, 29910 Trégunc.**
- envoyés par la poste en courrier recommandé avec accusé de réception.

Les plis peuvent être transmis électroniquement. L'adresse de la plateforme de dématérialisation est la suivante : <http://www.e-megalisbretagne.org>.

La date et l'heure limite de réception des plis et, le cas échéant, de leur copie de sauvegarde dans le cas d'une transmission électronique) sont les suivantes :

AU PLUS TARD LE : Vendredi 3 juillet 2015 à 12h00
--

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Le délai minimum de validité des offres est de **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

Les candidats devront impérativement fournir :

➤ **Lots n°1 et 2 :**

- Le ou les acte(s) d'engagement renseigné(s), daté(s) et signé(s)
- Le présent cahier des charges daté et signé ainsi qu'un dossier de candidature précisant les moyens humains et techniques mis à disposition pour assurer la bonne exécution des prestations.

➤ **Lot n°1 :**

- Le bordereau des prix et le périodicité daté et signé.

L'analyse des offres sera réalisée à partir du 17 août 2015.

ARTICLE 12 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les candidats peuvent s'adresser pour toute information complémentaire d'ordre administratif à **Anna BOUVIER**, Service Marchés Publics, Tél : 02 98 50 95 87, ou mail anna.bouvier@tregunc.fr et pour tout renseignement d'ordre technique à **Guy COTTEN**, Responsable de l'entretien des bâtiments, Tél : 02 98 50 95 91.

Fait à Trégunc, le

Accepté le ,

Le Pouvoir Adjudicateur

Le Titulaire